

Assurance complémentaire pour prestations ambulatoires

Traitement ambulatoire	Par des médecins, des chiropraticien-ne-s et des thérapeutes (logopèdes, podologues, ergothérapeutes, physiothérapeutes et psychothérapeutes) avec diplôme fédéral, sur prescription médicale
Médecine alternative	Prestations pour les traitements de médecine alternative par des médecins formés, légalement reconnus ou par des praticiens en thérapies naturelles, naturopathes et thérapeutes reconnus par Sympany
Étranger	Traitement ambulatoire (en cas d'urgence) Traitement hospitalier (en cas d'urgence) Traitements à choix (ambulatoires et hospitaliers)
Moyens auxiliaires	Aides visuelles (lunettes et lentilles de contact) Autres moyens auxiliaires (en cas de nécessité médicale et de prescription médicale)
Cures	Cures balnéaires, prescrites par le médecin, dans un établissement balnéaire reconnu en Suisse Cures de convalescence, prescrites par le médecin, dans un établissement de cure reconnu par Sympany, suite à une hospitalisation Bains thermaux, prescrits par un médecin
Médicaments	Médicaments prescrits par le médecin
Maternité¹	Examens de contrôle Préparation à l'accouchement et gymnastique postnatale (cours prodigués par une sage-femme) Aide-ménagère après la naissance Indemnité d'allaitement Conseil en allaitement
Soins	Soins dans des EMS reconnus Aide et soins à domicile (Spitex), prescrits par le médecin et effectués au domicile par des fournisseurs de prestations reconnus Aide-ménagère, prescrite par le médecin Aide-ménagère, prescrite par le médecin à des personnes ayant la garde d'enfants
Prévention	Détection précoce de maladies Vaccinations Examens gynécologiques préventifs Check-up Promotion de la santé et fitness
Hôpital (Suisse)	Traitements hospitaliers aigus dans des hôpitaux reconnus Choix du médecin Séjour (confort de la chambre) Réadaptation stationnaire Séjours psychiatriques stationnaires Rooming-in (Séjour simultané d'un des parents avec l'enfant dans la même chambre ou en cas d'hébergement en dehors de l'hôpital)
Frais de transport	Transports d'urgence médicaux chez le médecin / à l'hôpital Actions de recherche, de sauvetage et de dégagement Rapatriements Frais de trajet (sur présentation d'une prescription médicale, p.ex. en cas de dialyse, de chimiothérapie ou de radiothérapie)
Soins dentaires	Maladies graves du système de la mastication et maladies graves en général Dommages dentaires causés par un accident Traitements orthodontiques jusqu'à l'âge de 25 ans Examen de contrôle, y c. radiographie jusqu'à l'âge de 25 ans Extraction des dents de sagesse

plus

Le complément optimal à l'assurance de base

—		
	sans natura	avec natura
Méthodes reconnues selon la liste Sympany ²	50 % des frais	80 % des frais
Méthodes étendues selon la liste Sympany ²	Aucune prise en charge des coûts	50 %, max. CHF 1'000.- par année civile
Remèdes naturels (remèdes phytothérapeutiques, homéopathiques et anthroposophiques ainsi qu'oligoéléments)	80 % des frais	80 % des frais
Limite globale de la médecine alternative	CHF 3'000.- par année civile	CHF 6'000.- par année civile
Prise en charge intégrale des coûts en complément de l'assurance de base		
—		
—		
Enfants jusqu'à 18 ans: max. CHF 270.- par année civile Adultes: max. CHF 270.- sur une période de trois années civiles		
50 %, max. CHF 250.- par année civile		
—		
—		
50 %, max. 12 entrées		
90 % illimités pour les médicaments qui ne sont pas pris en charge par l'assurance de base et ne sont pas exclus par Sympany		
—		
Max. CHF 200.-		
—		
CHF 250.- par enfant		
—		
—		
—		
—		
—		
80 %, max. CHF 220.- par année civile		
90 %, un examen par an (tous les 3 ans au titre de l'assurance de base)		
Max. CHF 300.- par année civile		
Être en forme: max. CHF 150.- par année civile pour les conseils nutritionnels, le sevrage tabagique, etc. Rester en forme: max. CHF 200.- par année civile pour les abonnements de fitness, le sport en club ainsi que les cours de fitness et de relaxation. Sports, centres de fitness et cours reconnus: www.sympany.ch/sport		
—		
—		
—		
—		
—		
100 % des coûts (en complément de l'assurance de base) Opérations de recherche: max. CHF 100'000.- par année civile		
Max. CHF 100.- par année civile		
—		
—		
70 %, max. CHF 10'000.- (délai d'attente de 2 ans, sauf en cas d'assurance précédente équivalente et si au moins l'un des parents est assuré chez Sympany)		
CHF 60.- par an		
90 % des frais		

¹ Délai d'attente pour les prestations de maternité au titre des assurances complémentaires: 270 jours avant la date d'accouchement prévue

² www.sympany.ch/methodes

